



Calendrier de la formation

- > **Dates** : du 28 septembre 2026 au 19 mai 2028
- > Formation en alternance temps plein en continu durant 21 mois
- > **Durée totale de la formation** : 2716 heures sur 21 mois.
- > **Enseignement théorique** : 707 heures soit 35 heures par semaine. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- > **Stage en milieu professionnel** : Sur les 2716 heures : 2009 heures minimum pour les salariés, et pour les demandeurs d'emploi sur des fonctions de coordinateur technicien. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)
- > **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

✓ Conditions d'admission

- > Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
- > **Epreuves de sélection** si plus de 15 candidats : épreuve écrite et entretien oral.
- > **Date des épreuves de sélection** : 08 septembre 2026
- > **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Retrait des dossiers de candidature

- > **Retrait des dossiers** : à partir de mai 2026
- > **Clôture des inscriptions** : 28 aout 2026

DEJEPS ASEC spécialité animateur

Mention « coordination de projets »

Lieu : Clermont-Ferrand

La formation

La formation prépare les professionnels de l'animation socio-éducative et culturelle à l'obtention du **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité « animateur » mention « coordination de projets**». La formation comprend 4 blocs de compétences. Ces blocs peuvent être suivis de manière indépendante. Chaque bloc donne lieu à une certification.

Objectifs et contenus des blocs de formation

Bloc de compétences 1 (RNCP39930BC01) : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

Objectifs

- ✓ Organisation et animation de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention
- ✓ Accompagnement des apprentissages et de la montée en compétences de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention

Contenus

Bloc de compétences 2 (RNCP39930BC02) : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Objectifs

- ✓ Analyse de l'environnement du projet d'action
- ✓ Définition des objectifs, du plan d'action et de la démarche d'évaluation du projet d'action
- ✓ Elaboration du budget du projet d'action et recherche de financements

Contenus : Cf référentiel de compétences

Bloc de compétences 3 (RNCP39930BC03) : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Objectifs

- ✓ Coordination de la mise en œuvre et suivi budgétaire, matériel et logistique du projet d'action
- ✓ Evaluation et mise en perspective du projet d'action

Contenus : Cf référentiel de compétences

Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

Justifier de la possession d'un des diplômes suivants :

> diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport

ou de l'intervention sociale;

> diplôme de niveau 5 a minima ; ou

Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau

4 et d'une expérience d'animation de six mois ; ou

Justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou

bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.



handicap mental, psychique & troubles dys

> Pour les candidats dont la situation le nécessite, **notre référent handicap**

(Jérémy AGUIAR jeremy.aguiar@ufcv.fr)

est disponible pour envisager

l'**aménagement** de la formation et/ou de

la certification à travers un projet

personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation

UFCV Auvergne Rhône Alpes

11 rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.74.45.60

Contact : Mr Raoul DE CASTRO

raoul.de-castro@ufcv.fr

> N° déclaration d'activité :

11750896975

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

> Siret : 775685621 00499



Lieu de formation

UFCV Auvergne Rhône Alpes

11 rue Montlosier

63000 Clermont-Ferrand

> Conditions d'accueil : pour tout ce qui

concerne les possibilités de

restauration, d'hébergement, etc.,

nous consulter



Coûts

8534.00 €

Bloc de compétences 4 (RNCP39930BC04) : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Objectifs

- ✓ Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels autour des activités conduites dans un périmètre d'intervention
- ✓ Actions de représentation opérationnelle et technique visant à inscrire la structure dans les dynamiques partenariales et institutionnelles locales

Contenus : Cf référentiel de compétences

Modalités d'obtention de la certification

Le diplôme est obtenu par capitalisation des **4 blocs de compétences**, après validation du jury régional de la DRAJES. Les modalités de certification sont les suivantes :

Bloc de compétences 1 (RNCP39930BC01) :

Obtenu par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Bloc de compétences 2 (RNCP39930BC02) :

Obtenu par la soutenance d'un dossier devant un jury.

Bloc de compétences 3 (RNCP39930BC03) :

Obtenu par la soutenance d'un dossier devant un jury.

Bloc de compétences 4 (RNCP39930BC04) :

Obtenu par la soutenance d'un dossier devant un jury.



Références de la formation

> **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport** - Spécialité « *animateur* » mention « *animation socio-éducative et culturelle* »

> Cours par correspondance : non

> Utilisation du multimédia : oui

> Formation ouverte à distance : partielle

> Diplôme d'État :

arrêté du 21 novembre 2024

> Autorité de certification : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sports.gouv.fr

> Niveau visé : 5

> Codes métiers : NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

> Formacodes : 32135

> ROME : K1206

> Code Certif Info : 53982

> N° fiche RNCP : 39930-date enregistrement : le 09/12/2024

> Code CPF : 242192



Diplômes, titres ou référence(s) de(s)

personne(s) chargée(s) de la formation

> L'action de formation est encadrée par un **formateur référent** et le **responsable des formations**. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une **forte expérience** dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

> Des **intervenants extérieurs qualifiés** et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

> Des **apports théoriques** pour comprendre les fondamentaux.

> Des **ateliers pratiques** pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).

> Des **visites de terrain** pour découvrir le monde professionnel où vous serez susceptibles d'exercer principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'auprès des collectivités territoriales

> Des **stages en entreprise** pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

> d'un **équipement adapté** (salles avec vidéoprojecteurs, ressources documentaires...)

> d'un **fonds documentaire** composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;

> d'une **connexion Wi-Fi** et un **portail stagiaire** permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Engagement qualité des formations

> Certification Qualiopi n°2411_CN_04819_V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

> Référencement Datadock

> Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Calendrier de la formation



DEJEPS ASEC CP Septembre 2026 - Mai 2028



sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27	août-27	sept-27	oct-27	nov-27	déc-27	janv-28	févr-28	mars-28	avr-28	mai-28
M 1	J 1	BC2	FERIE	M 1	BC2	V 1	FERIE	L 1	BC2	L 1	Entrepris	D 1	Entrepris	D 1	Entrepris	D 1	Entrepris	D 1	Entrepris	D 1
M 2	V 1	BC2	Entrepris	M 2	BC2	V 2	Entrepris	M 2	BC2	V 2	Entrepris	M 2	Entrepris	V 2	Entrepris	M 2	Entrepris	V 2	Entrepris	M 2
M 3	S 1	BC2	Entrepris	M 3	BC1	O 1	M 3	BC2	M 3	Entrepris	S 1	D 1	M 3	Entrepris	V 1	Entrepris	L 1	Entrepris	V 1	Entrepris
M 4	D 1	Entrepris	V 4	BC1	L 4	BC1	J 4	Entrepris	D 4	Entrepris	V 4	Entrepris	D 4	M 4	Entrepris	S 4	M 4	Entrepris	V 4	Entrepris
M 5	L 1	Entrepris	J 5	Entrepris	D 5	M 5	BC1	V 5	BC1	V 5	Entrepris	S 5	M 5	Entrepris	D 5	M 5	Entrepris	V 5	Entrepris	M 5
M 6	M 1	Entrepris	V 6	Entrepris	D 6	M 6	BC2	V 6	BC2	V 6	Entrepris	L 6	M 6	Entrepris	S 6	M 6	Entrepris	V 6	Entrepris	M 6
M 7	M 1	Entrepris	S 7	Entrepris	L 7	Entrepris	J 7	Entrepris	D 7	O 7	M 7	Entrepris	V 7	M 7	Entrepris	L 7	Entrepris	V 7	Entrepris	D 7
M 8	J 8	Entrepris	D 8	M 8	Entrepris	V 8	BC2	L 8	Entrepris	L 8	BC1	J 8	Entrepris	S 8	FERIE	M 8	Entrepris	V 8	Entrepris	L 8
M 9	V 8	Entrepris	S 8	Entrepris	M 9	Entrepris	S 8	M 9	BC1	V 8	Entrepris	D 8	M 9	Entrepris	S 8	M 9	Entrepris	V 8	Entrepris	M 9
M 10	S 8	Entrepris	M 10	Entrepris	D 10	M 10	Entrepris	D 10	BC2	L 10	Entrepris	S 10	M 10	Entrepris	V 10	Entrepris	L 10	Entrepris	V 10	Entrepris
M 11	D 11	Entrepris	M 11	Entrepris	L 11	Entrepris	J 11	Entrepris	V 11	BC2	D 11	M 11	Entrepris	S 11	M 11	Entrepris	V 11	Entrepris	M 11	Entrepris
M 12	L 12	Entrepris	J 12	Entrepris	S 12	M 12	Entrepris	V 12	BC2	L 12	Entrepris	S 12	M 12	Entrepris	V 12	M 12	Entrepris	V 12	Entrepris	M 12
M 13	S 12	Entrepris	V 12	Entrepris	D 12	M 13	Entrepris	S 12	M 13	BC1	V 12	Entrepris	D 12	M 13	Entrepris	S 12	M 13	Entrepris	V 12	Entrepris
M 14	D 12	Entrepris	S 14	Entrepris	L 14	Entrepris	J 14	Entrepris	D 14	M 14	Entrepris	V 14	Entrepris	S 14	M 14	Entrepris	V 14	Entrepris	M 14	Entrepris
M 15	J 14	Entrepris	D 14	M 15	Entrepris	V 14	Entrepris	L 14	Entrepris	L 14	Entrepris	S 14	M 15	Entrepris	V 14	M 15	Entrepris	V 14	Entrepris	M 15
M 16	V 14	Entrepris	S 14	Entrepris	M 16	Entrepris	S 14	M 16	Entrepris	S 14	M 16	Entrepris	S 14	M 16	Entrepris	S 14	M 16	Entrepris	S 14	M 16
M 17	S 14	Entrepris	M 17	Entrepris	L 17	Entrepris	J 17	Entrepris	D 17	M 17	Entrepris	V 17	Entrepris	S 17	M 17	Entrepris	V 17	Entrepris	M 17	Entrepris
M 18	D 14	Entrepris	V 18	Entrepris	L 18	Entrepris	J 18	Entrepris	D 18	M 18	Entrepris	V 18	Entrepris	S 18	M 18	Entrepris	V 18	Entrepris	M 18	Entrepris
M 19	L 18	Entrepris	J 19	Entrepris	S 19	M 19	Entrepris	V 19	Entrepris	L 19	BC2	M 19	Entrepris	S 19	M 19	Entrepris	V 19	Entrepris	M 19	Entrepris
M 20	S 18	Entrepris	V 20	Entrepris	D 20	M 20	Entrepris	S 20	M 20	BC2	J 20	Entrepris	D 20	M 20	Entrepris	S 20	M 20	Entrepris	V 20	Entrepris
M 21	D 18	Entrepris	S 21	Entrepris	L 21	Entrepris	J 21	Entrepris	D 21	M 21	Entrepris	V 21	Entrepris	S 21	M 21	Entrepris	V 21	Entrepris	M 21	Entrepris
M 22	J 20	Entrepris	D 22	Entrepris	M 22	Entrepris	V 22	Entrepris	L 22	Entrepris	L 22	Entrepris	S 22	M 22	Entrepris	V 22	M 22	Entrepris	V 22	Entrepris
M 23	V 20	Entrepris	S 23	Entrepris	M 23	Entrepris	S 23	M 23	Entrepris	S 23	M 23	Entrepris	S 23	M 23	Entrepris	S 23	M 23	Entrepris	S 23	M 23
M 24	D 20	Entrepris	V 24	Entrepris	L 24	Entrepris	J 24	Entrepris	D 24	M 24	Entrepris	V 24	Entrepris	S 24	M 24	Entrepris	V 24	Entrepris	M 24	Entrepris
M 25	L 20	Entrepris	S 25	Entrepris	M 25	Entrepris	V 25	Entrepris	L 25	Entrepris	L 25	Entrepris	S 25	M 25	Entrepris	V 25	M 25	Entrepris	V 25	Entrepris
M 26	S 20	BC2	J 26	Entrepris	D 26	M 26	Entrepris	S 26	M 26	BC2	J 26	Entrepris	D 26	M 26	Entrepris	S 26	M 26	Entrepris	V 26	Entrepris
M 27	D 20	BC2	V 27	Entrepris	L 27	Entrepris	J 27	Entrepris	D 27	M 27	Entrepris	S 27	M 27	Entrepris	S 27	M 27	Entrepris	V 27	Entrepris	M 27
M 28	L 26	BC2	S 28	Entrepris	M 28	Entrepris	V 28	Entrepris	L 28	Entrepris	L 28	Entrepris	S 28	M 28	Entrepris	V 28	M 28	Entrepris	V 28	Entrepris
M 29	S 26	BC1	D 29	Entrepris	M 29	Entrepris	S 29	Entrepris	L 29	Entrepris	L 29	Entrepris	S 29	M 29	Entrepris	V 29	M 29	Entrepris	V 29	Entrepris
M 30	D 26	BC1	Bilan	BC2	M 30	Entrepris	V 30	Entrepris	D 30	M 30	Entrepris	V 30	Entrepris	D 30	M 30	Entrepris	V 30	Entrepris	D 30	M 30
M 31	V 26	BC1	Bilan	BC2	M 31	Entrepris	D 31	Entrepris	L 31	M 31	Entrepris	D 31	Entrepris	L 31	M 31	Entrepris	D 31	Entrepris	L 31	M 31

Mois	Sept 2026	Oct 2026	Nov 2026	Déc 2026	Janv 2027	Févr 2027	Mars 2027	Avr 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juil 2027	Août 2027	Sept 2027	Oct 2027	Nov 2027	Déc 2027	Janv 2028	Févr 2028	Mars 2028	Avr 2028	Mai 2028
Mois	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Mois	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Mois	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Mois	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27

Certifications BC 1 / BC 2 / BC 3 / BC 4

- Positionnement : Du 28 au 30 septembre 2026
- Bilan initial : 30 octobre 2026
- Bilan intermédiaire : 17 septembre 2027
- Bilan final : 26 mai 2028

- Position-Bilans
- BC1
- BC2
- BC3
- BC4

- 31,5 heures
- 129,5 heures
- 210 heures
- 126 heures

- Certification BC 1 : Session 1 du 06 septembre 2027 au 03 décembre 2027
- Certification BC 1 : Session 2 du 24 janvier 2028 au 12 mai 2028
- Certification BC 2 : Session 1 le 25 juin 2027
- Certification BC 2 : Session 2 le 15 octobre 2027
- Certification BC 3 : Session 1 le 24 février 2028
- Certification BC 3 : Session 2 le 18 mai 2028
- Certification BC 4 : Session 1 le 22 mars 2028
- Certification BC 4 : Session 2 le 18 mai 2028

Centre	707
Entreprise	2009